

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2008

L'an deux mille huit, le trente mai à 20 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 22 mai 2008, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, M. MERLIAUD, Mme LEBRAUD, Mme DUGUET, M. BOUCHER, Mme JULIEN-RIVE, M. LANGLOIS, M. HUMBERT.

Absentes : Mme ZUKOWSKI qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT,
Melle MAUNOURY

M. MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du dernier compte rendu.

On passe à l'ordre du jour.

1. Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire fait part des courriers des services fiscaux concernant la nécessité de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs, suite au renouvellement des conseils municipaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, désigne, pour être membres de cette commission :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRE SUPPLEANTS
OHIER Alain Le Moulin 87 460 Cheissoux	DUGUET Marcel, propriétaire forestier Le Bourg 87 460 Cheissoux
HUMBERT Jacques Rés.ARCADIA II « Tilos » 139 av.de la Lanterne 06 200 NICE	MERLIAUD Christian Le Bourg 87 460 Cheissoux
MAUNOURY Françoise Villetelle 87 460 Cheissoux	ZUKOWSKI Annie Villemonteix 87 460 Cheissoux
MEUNIER Henri , propriétaire forestier 24 Rue Berlioz 87 400 St Léonard-de-Noblat	CHAMPAUD Maryanick, propriétaire forestier 17 Ave Henri Roucher 86 400 Civray
BIDAUD Joël Petit Cros 87 460 Cheissoux	BOURDELAS Christian Villemonteix 87 460 Cheissoux
THIERIOT Marie-Pierre Le Bourg 87 460 Cheissoux	PINEL Béatrice Villemonteix 87 460 Cheissoux
MORAIS Ernesto, propriétaire forestier Le Bourg 87 460 Cheissoux	BOUCHER Dominique Le Bourg 87 460 CHEISSOUX
REDON-FRIONNET Christiane Villemonteix 87 460 Cheissoux	SALESSES François Les Jaunières 87 460 Cheissoux
GARGUELLE James Le Bourg 87 460 Cheissoux	LANGLOIS Jean-Robert Le Bourg 87 460 Cheissoux
ROBERT Eric Place de l'Eglise 87 460 Cheissoux	JULIEN-RIVE Monique Le Bourg 87 460 Cheissoux
PUYRAUD Edmond Le Ridou 87 460 Cheissoux	YACINTHE Eric Barabant 87 460 Cheissoux
LEBRAUD Elise Le Bourg 87 460 Cheissoux	JACQUELINE René Chabant 87 460 Cheissoux

2. Attributions subvention 2008

M. le Maire propose de revoir les attributions de subventions aux associations en fonction de leurs but, intérêt local, activité et ressources.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes (art.6574 budget 2008):

<i>Associations</i>	<i>Montant de la subvention 2008</i>
Association Intercantonale des jeunes agriculteurs Eymoutiers & Châteauneuf	30 €
Comité des Fêtes de Cheissoux	700 €
ACCA de Cheissoux	200 €
Association des Retraités de Cheissoux	200 €
Foyer Rural de Cheissoux	
Subvention de base	250 €
Fête des associations	160 €
Concours de peinture	250 €
Journées du Patrimoine	500 €
	Soit un total de 1 160 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Peyrat	200 €
Amicale Laïque de Cheissoux	200 €
Refuge Fourrière du Mas du Loup	40 €
Télémillevaches	80 €
Secours Populaire	30 €
Les P'tits Drôles CLSH	2295 €
Eco Jardin des Roches	200 €
7 AC Festival « Les Souffleurs de Terre »	100 €
OCCE St Julien	300 €
ANACR Eymoutiers	50 €
Groupement de Développement Forestier Monts et Barrages	20 €
TOTAL	5 805 €

Les subventions à la CLADE et au GVA prévues au budget 2008 sont supprimées.

3. Achat d'un photocopieur

M. le Maire fait part de la nécessité d'acheter un nouveau photocopieur.

Les devis sont les suivants :

Société GAUCHER BUREAUTIQUE : Copieur Laser SHARP ARM 160 avec reprise de l'ancien : 1 435,20 € TTC.

UGAP : Copieur TOSHIBA E-STUDIO 167-NB-16CPM avec meuble : 652,23 € TTC

Possibilité de maintenance trimestrielle de 11,66 € TTC sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le devis de l'UGAP et retient la proposition de maintenance, charge M. le Maire d'en réaliser l'acquisition en signant tout document s'y rapportant et dit que cette acquisition sera financé par le virement de crédits suivant :

<i>Articles budgétaires d'Investissement 2008</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Assainissement Collectif Bourg art.2315 Opération P0070		700.00 €
Acquisition Photocopieur art.2183 Opération P0077	700.00 €	

4. Prêt à taux bonifié par le Conseil Général

M. le Maire propose de solliciter un prêt bonifié par le Conseil Général en partenariat avec la Caisse d'Épargne du Limousin de **4 600 €**, afin de financer les **travaux d'assainissement collectif du Bourg**, qui s'échelonnent sur plusieurs années, aux conditions suivantes :

Bonification du Département : 2 points

Taux d'intérêt : 2,45 %

Durée : 10 ans

Périodicité : annuelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal sollicite ce prêt et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents pour sa réalisation.

5. Renouvellement Contrat Eclairage Public ALLEZ et Cie

M. le Maire fait part de la nécessité de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la Société ALLEZ et Cie, pour une durée maximale de 3 ans. Le forfait annuel est fixé à 1318,50 € HT pour les 34 lampes de la commune avec 6 visites annuelles systématiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de ce contrat et charge à M. le Maire de le signer et de l'appliquer.

6. Location Maison SIROUX

M. le Maire fait part de la possibilité de relouer la maison « SIROUX » de la Texonnière sise sur les parcelles B 2071, 1073 et 1660, suite aux travaux réalisés, notamment au niveau de l'installation électrique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel à 350 € avec un mois de caution (350 €) et charge M. le Maire de signer le bail. La maison sera relouée à compter du 15 juin 2008.

7. Achat de 3 groupes électrogène

M. le Maire rappelle qu'il avait été prévu l'acquisition de 3 groupes électrogènes, dont un réservé à la station de pompage, pour pouvoir intervenir en cas de longues coupures d'électricité.

Le choix s'est porté sur un générateur sur prise de force GENELEC type GT 20L 20KVA vendu par la Société Saint Moreil Agri de 2 721,20 € TTC pour la station de pompage et 2 groupes électrogènes dont un de 3800WT de 715,90 € TTC et un de D TRI 5KW de 775 € TTC de la Société JARDIVERT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve ces acquisitions qui seront budgétisées en investissement à l'article 2188 Opération P0075 Acquisition de groupes électrogènes.

8. Crise Agricole - Motion

Monsieur le Maire indique qu'une réunion rassemblant les éleveurs du canton a eu lieu le 15 avril à la mairie d'Eymoutiers afin d'évoquer leurs difficultés économiques.

Il précise que les deux tiers de ces exploitations rencontrent actuellement des difficultés financières liées à :

- l'augmentation du coût des intrants et services :
 - fuel : augmentation de 40 % en un an

- céréales : augmentation de 70 % en un an
 - paille : augmentation de 70 % en un an
 - ammonitrate : augmentation de 75 % en un an
- l'augmentation du coût des charges sociales,
- la diminution des aides et subventions accordées à l'élevage et réellement perçues :
- D.P.U. figés
 - retard au paiement de l'intégralité des primes
 - dotation U.G.B. ovine inférieure de 150 à 200 € à la dotation U.G.B. ovine
 - plafonnement de la prime à l'herbe
- l'effondrement du cours des bovins maigres, l'irrégularité du cours des bovins gras, la faiblesse extrême du cours des ovins qui entraînent notamment une perte de revenus moyenne d'environ 150 € sur chaque veau vendu soit, pour une exploitation type du canton, une perte d'exploitation de 12 à 15000 € par an.
- la grave crise sanitaire de la F.C.O.

Ces éléments mettent en péril imminent l'existence des élevages du bassin allaitant. Face à cette situation qui entraîne également une crise morale grave, les éleveurs se sentant abandonnés, et qui risque de contaminer par effet « domino » l'économie fragile des zones rurales, il convient de mobiliser les volontés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 1 abstention :

- d'exprimer ses plus vives inquiétudes sur la situation du monde agricole et sur les conséquences qu'elle pourrait avoir sur l'ensemble de l'économie rurale du bassin allaitant et de la zone de montagne,
- de demander un rééquilibrage des aides destinées aux agriculteurs des différents secteurs et ce, dans les plus brefs délais.

9. Collège d'Eymoutiers – Rentrée 2008 - Motion relative au manque de moyens et de personnels

Monsieur le Maire fait part du fait que la préparation de la rentrée 2008 s'effectue dans un cadre national caractérisé par la poursuite de la restriction des moyens et notamment des personnels dans le second degré.

Après les baisses du nombre d'enseignants constatées les années précédentes, la rentrée 2008 se caractérisera par la suppression de milliers de postes au plan national.

Le Collège d'Eymoutiers n'échappe pas à cette rigueur.

Ainsi, à la rentrée 2008, la Dotation Globale Horaire présentée est insuffisante pour permettre la mise en œuvre des directives ministérielles et organiser le dédoublement des classes, notamment en sciences expérimentales. Par ailleurs, le non-renouvellement de 2 emplois de vie scolaire posera des problèmes tant sur le plan de la sécurité des élèves que l'accompagnement pédagogique. Enfin, l'absence d'infirmière et d'assistante sociale ne permet pas d'assurer correctement la prise en charge des élèves tant sur le plan médical que social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- dénonce les conséquences du budget de l'Education Nationale qui n'épargneront aucun établissement à la rentrée 2008 ;
- exige que le budget de l'Education Nationale soit abondé à la hauteur des besoins pour que tous les établissements – collèges et lycées – puissent assurer l'ensemble de leurs missions ;
- demande, pour le Collège d'Eymoutiers
 - un complément à la Dotation Globale Horaire,
 - la restitution des moyens pour la vie scolaire afin d'assurer la surveillance des élèves, l'aide au travail et l'accès au Centre de Documentation et d'Information,
 - la création d'un poste d'assistante sociale pour prendre en compte la réalité sociale et familiale de ce secteur,
 - la nomination d'une infirmière sur l'établissement.

10. Logiciel Cadastre – Virement de crédits

M. le Maire fait part de la nécessité d'ajuster les crédits pour le logiciel du cadastre comme suit :

<i>Articles budgétaires d'Investissement 2008</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Assainissement Collectif Bourg art.2315 Opération P0070		200.00 €
Numérisation du Cadastre et Logiciel art.2315 Opération P0074	200.00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve ce virement de crédits.

11. Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

M. le Maire fait part de la nécessité de désigner les membres de la Commune à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, désigne, pour être membres de cette commission :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRE SUPPLEANTS
Représentant du Conseil Municipal : MERLIAUD Christian , Adjoint au Maire, Le Bourg 87 460 CHEISSOUX	
Propriétaires de biens fonciers non bâtis : OHIER Alain Le Moulin 87 460 Cheissoux MORAIS Ernesto Le Bourg 87 460 Cheissoux	PUYRAUD Edmond Le Ridou 87 460 Cheissoux
Propriétaires Forestiers : MEUNIER Henri 24 Rue Berlioz 87 400 St Léonard-de-Noblat DUGUET Marcel Le Bourg 87 460 Cheissoux	CHAMPAUD Christian 17 Ave Henri Roucher 86 400 Civray TARRERIAS Jean-François 21 Route de St Denis 87 460 Bujaleuf

12. Colombarium cimetière

Suite à plusieurs demandes, M. le Maire propose une réflexion sur l'installation d'un colombarium dans le cimetière.

13. Abonnement à l'Echo

Dans un souci d'équité M. le Maire propose que la commune s'abonne à l'Echo pour 215 € par an.

14. Entretien du réseau France Telecom

Les services de France Telecom sont intervenus pour changer un poteau cassé et retendre le fil à la hauteur de la maison de M. BASSALER. D'autres interventions restent à faire dont retendre le fil vers le Moulin.

15. Mme LEBRAUD fait part du souhait de M. BENEYTOUT de voir apposer des panneaux « limitation de circulation à 50 km/h » aux entrées du Bourg. M. le Maire rappelle que de fait la vitesse est limitée à 50 km/h à l'intérieur du Bourg, qu'il n'est pas souhaitable de rajouter de nouveaux panneaux et qu'il doute de leur efficacité sur certains automobilistes.